

485055-2026 - Mededinging

Frankrijk – Reclamediensten – Concession de service pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

OJ S 133/2026 14/07/2026

Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Diensten

1. Koper

1.1. Koper

Officiële naam: Ville de Paris - DFA - SC

E-mail: DFA-SC-Renouvellements@paris.fr

Rechtsvorm van de koper: Lokale overheid

Activiteit van de aanbestedende dienst: Algemene overheidsdiensten

2. Procedure

2.1. Procedure

Titel: Concession de service pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

Beschrijving: Dans le cadre d'une concession de service, le concessionnaire sera chargé de l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire, propriétés de la Ville de Paris et implantés sur son domaine viaire. D'une surface unitaire égale à 2 m², ces mobiliers sont déployés de manière à assurer un maillage homogène du territoire parisien. Conformément aux articles R581-42 et R581-47 du code de l'environnement, ces mobiliers supportent de la publicité à titre accessoire. Le concessionnaire assurera l'affichage, pour le compte de la Ville de Paris, d'informations à caractère général ou local. Dans ce cadre, le concessionnaire sera chargé de l'exploitation, dont notamment l'entretien et la maintenance, des mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire. Le nombre de mobiliers urbains d'information (MUI) à exploiter est de 1 630 (chaque mobilier comporte deux faces), dont 200 MUI « plans » pour lesquels une face du mobilier accueille un plan de quartier. L'affichage publicitaire ne peut excéder 50 % de l'affichage total sur l'ensemble du parc. Par ailleurs, conformément au code de l'environnement et au RLP, le nombre d'affiches publicitaires par mobilier ne doit pas dépasser 50 % du nombre d'affiches global et chaque face du mobilier doit comporter au moins une affiche municipale. Par exception, pour les 200 mobiliers dotés d'une face fixe « plan », la face opposée pourra ne supporter que de l'affichage publicitaire. Le concédant se réserve la possibilité de demander au concessionnaire de déposer définitivement une partie du parc (5 % ou 10 % des mobiliers) au cours du contrat. La Ville de Paris ne participera pas au financement du service. Le concessionnaire assumera seul le risque d'exploitation du service. Pour l'exploitation du service, le concessionnaire sera autorisé par le contrat à occuper les dépendances du domaine public viaire de la Ville de Paris et devra, en contrepartie, verser une redevance qui tiendra compte des avantages de toute nature procurés du fait de l'occupation et de l'utilisation de ce domaine (exonération de la taxe locale de publicité extérieure par délibération du Conseil de Paris 2018DU127 des 2,3 et 4 mai 2018). Le mécanisme de redevance sera constitué d'une redevance variable assise sur les produits d'exploitation, assortie d'un minimum garanti annuel, à fixer par le candidat. Quel que soit le total des produits générés par la concession, la redevance versée chaque année ne

pourra être inférieure à la redevance minimale garantie (RMG). La redevance sera calculée par année de contrat. Dans le cas où le concédant notifierait au concessionnaire son intention de demander la dépose de 5% ou 10% des mobiliers, le mécanisme de redevance est ajusté pour tenir compte de l'évolution des conditions d'exploitation. Le concessionnaire devra fournir des garanties assurant la bonne exécution du contrat.

Identificatiecode van de procedure: b637fd00-d596-4d20-b106-369b3bf015bb

Interne identificatiecode: 2600879

Type procedure: Andere procedure in één fase

Belangrijkste kenmerken van de procedure: Concession de services soumise aux articles L. 3100-1 et suivants et R.3111-1 et suivants du Code de la commande publique ; et aux articles L.1410-1 à L.1410-3, R.1410-1 et R.1410-2 du Code général des collectivités territoriales.

Procédure ouverte : les candidats remettront leur candidature et leur offre dans un même pli électronique, dans les conditions décrites au règlement de consultation.

2.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 79341000 Reclamediensten

2.1.2. Plaats van uitvoering

Stad: Paris

Onderverdeling land (NUTS): Paris (FR101)

Land: Frankrijk

2.1.3. Waarde

Geraamde waarde exclusief btw: 350 000 000,00 EUR

2.1.4. Algemene informatie

Anvullende informatie: Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur Maximilien (<https://marches.maximilien.fr>). Concession de service soumise aux articles L1121-3, L3000-1 et suivants et R3111-1 et suivants du code la commande publique, et L 1410-1 à L 1410-3, R 1410-1 et R 1410-2 du code général des collectivités territoriales. Procédure ouverte : les candidats remettront leur candidature et leur offre dans un même pli électronique, dans les conditions décrites au règlement de consultation. L'offre comprend les documents détaillés dans le règlement de consultation. Les plis devront être transmis impérativement par voie dématérialisée sur <https://marches.maximilien.fr> avant la date et heure limite fixée au 14 septembre 2026 à 17h30. Ils devront contenir dans un unique envoi deux sous-dossiers distincts relatifs à la candidature et à l'offre. Les dossiers arrivés en retard ne seront pas examinés. Possibilité d'adresser ou de déposer une copie de sauvegarde dans les conditions fixées par l'article 8 du règlement de consultation. Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises. En cas de groupement, chaque membre doit fournir l'ensemble des informations et pièces demandées. Pour les documents demandés au II.1. du règlement de consultation, le candidat établi hors de France fournit les certificats ou documents équivalents délivrés par l'autorité administrative ou judiciaire compétente de son pays d'origine ou d'établissement attestant de l'absence de cas d'exclusion. Le cas échéant, les candidats joignent une traduction en français des documents remis dans une autre langue. Dans le cadre de la présente consultation, les soumissionnaires sont soumis aux obligations du règlement (UE) 2022/2560 du 14 décembre 2022 ainsi qu'à son règlement d'exécution (UE) 2023/1441 du 10 juillet 2023. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités pour la présentation de sa candidature, il doit les mentionner dans sa lettre de candidature et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit

de chacun d'eux qu'il disposera de leurs capacités pour l'exécution du contrat. Si le candidat s'appuie sur un opérateur pour ses seules capacités techniques et/ou professionnelles, à l'exclusion des capacités économiques et/ou financières, le candidat n'est pas tenu de produire les liasses fiscales pour cet opérateur. Les candidats qui produisent une candidature incomplète ou contenant de faux renseignements ou documents ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure. Seront déclarées irrecevables et éliminées les candidatures présentées par un candidat qui ne peut participer à la procédure (articles L3123-19 et L3123-20 du code de la commande publique) ou qui ne possède pas les capacités ou aptitudes exigées au point II.1. du règlement de consultation. Seules les offres des candidats dont la candidature aura été jugée recevable seront analysées. Les critères de sélection des offres sont indiqués dans le dossier de consultation. Au vu de l'avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, l'autorité concédante organisera une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires. Au terme des négociations, le choix du concessionnaire sera effectué en application des critères définis dans le dossier de consultation et soumis au vote du Conseil de Paris. Il sera demandé au candidat ou au groupement d'entreprises retenu de constituer, en tant qu'actionnaires, une société dédiée à l'exécution du contrat. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition. Le montant estimé de la concession indiqué au 2.1.3. est exprimé en euros HT constants, valeur 2026 et correspond au chiffre d'affaires hors taxes estimé total du concessionnaire sur la durée du contrat, au titre de l'exécution de la concession. Ce chiffre d'affaires estimatif inclut ainsi l'ensemble des produits, sur la durée du contrat, liés à l'exploitation publicitaire des mobiliers urbains d'information.

Rechtsgrondslag:

Richtlijn 2014/23/EU

2.1.6. Gronden voor uitsluiting

Bronnen voor uitsluitingsgronden: Aanbestedingsstuk

5. Perceel

5.1. Perceel: LOT-0001

Titel: Concession de service pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

Beschrijving: Concession de service pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

Interne identificatiecode: 0

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 79341000 Reclamediensten

5.1.2. Plaats van uitvoering

Stad: Paris

Onderverdeling land (NUTS): Paris (FR101)

Land: Frankrijk

5.1.3. Geraamde duur

Looptijd: 84 Maanden

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): neen

Deze aanbesteding is ook geschikt voor kleine en middelgrote ondernemingen (kmo's): ja

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aanbestedingsstuk

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Talen waarin de aanbestedingsstukken officieel beschikbaar zijn: Frans

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/943094?orgAcronyme=r8t>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden voor indiening:

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/943094?orgAcronyme=r8t>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Een geavanceerd(e) of gekwalificeerd(e) elektronisch(e) handtekening of zegel (zoals omschreven in Verordening (EU) nr. 910/2014) is vereist

Varianten: Niet toegestaan

Beschrijving van de financiële garantie: Garantie à première demande

Uiterste datum voor de ontvangst van inschrijvingen: 14/09/2026 17:30:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Duur waarin de aanbieding geldig moet blijven: 12 Maanden

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Toegestaan

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Bemiddelingsorganisatie: Tribunal administratif de Paris

Organisatie voor beroepsprocedures: Tribunal administratif de Paris

Informatie over de termijnen voor beroep: Avant la conclusion du contrat, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014 (n°358994).

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: Ville de Paris - DFA - SC

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken: Ville de Paris - DFA - SC

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures: Tribunal administratif de Paris

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: Ville de Paris - DFA - SC

Organisatie die inschrijvingen verwerkt: Ville de Paris - DFA - SC

8. Organisaties

8.1. ORG-0001

Officiële naam: Ville de Paris - DFA - SC

Registratienummer: 21750001600019

Postadres: 7 avenue de la Porte d'Ivry

Stad: Paris

Postcode: 75013

Onderverdeling land (NUTS): Paris (FR101)

Land: Frankrijk

Contactpunt: Service des concessions - Pôle espace urbain concédé

E-mail: DFA-SC-Renouvellements@paris.fr

Telefoon: +33 142763080

Internetadres: <http://www.paris.fr>

Rollen van deze organisatie:

Koper

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt

Organisatie die inschrijvingen verwerkt

8.1. ORG-0002

Officiële naam: Tribunal administratif de Paris

Registratienummer: 17750005500013

Postadres: 7 rue de Jouy

Stad: Paris

Postcode: 75181

Onderverdeling land (NUTS): Paris (FR101)

Land: Frankrijk

Internetadres: <http://paris.tribunal.administratif.fr>

Rollen van deze organisatie:

Aanbieder van aanbestedingsdiensten

Organisatie voor beroepsprocedures

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures

Bemiddelingsorganisatie

Informatie over een aankondiging

Identificatiecode/versie van de aankondiging: b7dbd025-96cc-47a9-9ff0-c7245d113adf - 01

Type formulier: Mededinging

Type aankondiging: Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Subtype aankondiging: 19

Verzenddatum van de aankondiging: 10/07/2026 18:38:40 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Talen waarin deze aankondiging officieel beschikbaar is: Frans

Publicatienummer aankondiging: 485055-2026

Nummer uitgave PB S: 133/2026

Datum van bekendmaking: 14/07/2026